

**PRÊT
URGENCE
ENTREPRISES**

650K€

pour soutenir la trésorerie des entreprises

SIMPLE & RAPIDE



PRÊT URGENCE ENTREPRISES

GRANDANGOULEME ACCOMPAGNE SES ENTREPRISES IMPACTÉES PAR LA CRISE COVID-19 ET MOBILISE UN FONDS DE 650 000€ POUR LA CRÉATION DU PRÊT URGENCE ENTREPRISES.

LE PRÊT

GrandAngoulême met en place un prêt d'honneur pour soutenir les entreprises qui rencontrent des difficultés de trésorerie durant la crise COVID-19 dans les cas suivants : baisse importante de l'activité, fermeture de l'entreprise, entrepreneur sans revenu suffisant pour couvrir ses besoins vitaux immédiats.

Un prêt Simple et rapide

- ➔ Taux 0% - sans frais de dossier ni pénalité en cas de remboursement par anticipation
- ➔ Pas de garantie demandée & sans obligation de prêt bancaire accompagnant
- ➔ Durée de remboursement maximum : 48 mois
- ➔ Différé : 12 mois possible
- ➔ Réponse rapide, procédure dématérialisée

Montant

Taille de l'entreprise	Montant maximum
Moins de 11 salariés	5 000€
Moins de 50 salariés	20 000 €
Moins de 250 salariés	40 000 €

SUIS-JE ÉLIGIBLE ?

Activité

Mon entreprise est une TPE, PME, entreprise individuelle, micro entreprise immatriculée.

Elle est installée sur le territoire de l'agglomération du Grand Angoulême (siège de l'entreprise et/ou l'activité principale).

Mon secteur d'activité est le commerce, l'artisanat, les services, l'industrie ou l'agriculture.

Conditions

Je constate une baisse de mon chiffre d'affaires à minima de 50% comparativement au mois de l'année précédente.

Mes salariés ont été placés en situation de chômage partiel.

À SAVOIR

Le prêt urgence entreprises est complémentaire des mesures de soutien gouvernementales et régionales.

Plus d'infos sur : entreprises.nouvelle-aquitaine.fr

Pour toutes questions & demande de prêt :
entreprendre@grandangouleme.fr